



Frédérique GERBAUD

(Sénatrice de l’Indre, Conseillère municipale de Châteauroux,
Conseillère communautaire de Châteauroux)
30 juin 2023

► Mme GERBAUD, merci pour avoir accepté cette interview. Pouvez-vous présenter rapidement votre parcours et vos missions actuelles ?

Je suis Sénatrice de l’Indre depuis 2016 et siège à la commission des Affaires sociales du Sénat. Je précise au passage que j’ai signé dès 2020, juste avant ma réélection au Sénat, le Manifeste « Garder le Vivant »... Au Parlement, j’exerce collectivement avec mes collègues Sénateurs mes fonctions de législateur et de contrôle de l’action du Gouvernement. Je suis parallèlement conseillère municipale de Châteauroux, en cours de 3^{ème} mandat, et conseillère communautaire de Châteauroux Métropole.

► Nous avons vécu un moment qui fera date le 19 juin 2023 lors de la conférence de presse organisée par le Président du Conseil Départemental de l’Indre. Cette conférence de presse est le point d’entrée d’un certain nombre de signaux majeurs pour notre département. Avant de revenir sur ce sujet, pouvez-vous expliquer votre vote favorable au projet de loi concernant l’accélération de la production d’énergies renouvelables en France ?

Au stade de l’examen en commission, le groupe LR du Sénat, dont je suis membre, avait introduit dans le texte l’avis conforme des maires pour les projets d’implantation d’éoliennes terrestres. Mais faute d’ accord politique, un amendement du Gouvernement a supprimé cette disposition en séance publique puis sans surprise, la majorité présidentielle à l’Assemblée nationale ne l’a pas réintroduite. Je l’ai bien sûr regretté, mais c’est ainsi. Nous avons fait notre travail et n’avons à aucun moment « lâché » les élus locaux sur ce dossier. Malgré cela, le projet de loi dans son ensemble présentait des avancées suffisamment significatives, en matière d’association des élus au processus décisionnel, pour que nous le votions. Le fait qu’un texte soit en retrait par rapport aux ambitions qu’on aurait voulu lui voir porter ne signifie pas nécessairement qu’il faille le rejeter : s’il va quand même dans le sens souhaité, il faut prendre ses responsabilités. En l’occurrence, il était impératif de faire évoluer la législation pour accompagner la montée en charge de l’ensemble des énergies nouvelles - et pas seulement de l’éolien.

► Que retenez-vous de cette conférence de presse avec Marc FLEURET (Président du Conseil Départemental), Nicolas FORISSIER (Député de l’Indre), Claude DOUCET (Maire de Valençay et Président des maires de l’Indre), Jean PANEL (Président de l’association Pas de vent chez nous - Avenir Boischaut Sud), Pierre DUMONT (Président de l’association VIVRE EN BOISCHAUT) et Pascal VRIGNAT (Président de l’association des Hébergeurs Touristiques de l’Indre et des départements limitrophes et porte-parole de la fédération européenne Environnement, Ecologie, Garder le Vivant) ?

Je salue cette excellente initiative du Président Marc Fleuret, qui a rendu possible un point d’orgue sur ce dossier si sensible de l’implantation des éoliennes, en présence de l’ensemble des parties prenantes – en particulier les associations. Chacun a pu s’exprimer librement, exposer ses arguments, ses exigences et ses attentes, parfois pour faire se dégager une position commune claire, précise et bien identifiable : c’est ce que Marc Fleuret, mon collègue Député Nicolas Forissier et moi-même avons fait et c’est la vertu de ce type d’échanges : se mettre d’accord pour être plus forts ensemble.

► L’ensemble des acteurs de cette conférence de presse ont à l’unanimité validé que « la coupe était pleine » dans l’Indre avec les parcs éoliens industriels. Comment en est-on arrivé là avec une situation totalement incontrôlable aujourd’hui ?

C’est une sorte d’emballement qui s’exerce depuis longtemps : les maires sont directement approchés par des opérateurs et des industriels qui leur font miroiter des retombées financières intéressantes, auxquelles nulle petite commune rurale ne peut être insensible – et c’est tout à fait compréhensible. Ensuite, s’enclenche une procédure dont les travers reviennent de façon presque systématique : pas de cartographie ni de programmation claires et maîtrisées des implantations à l’échelle départementale, une information à destination des élus locaux très insuffisante et, par-dessus tout, une quasi-absence de concertation avec ces derniers. Au final, les élus, tout comme les citoyens et les associations se sentent piégés, négligés, et en définitive placés devant le fait accompli. Dans ces conditions, l’issue la plus classique est un recours devant le Tribunal administratif contre la décision préfectorale, ce qui est en soi une forme d’échec ! Ce n’est pas ainsi que devrait s’achever une procédure respectueuse de l’ensemble des acteurs.

► Le climat n’est pas bon dans l’Indre sur ce sujet très clivant car nous avons le tous le sentiment d’être devant un rouleau compresseur. Quels seraient vos conseils et propositions pour stopper cette spirale infernale ?

Le sujet déchaîne effectivement les passions et génère un sentiment légitime d’impuissance et de frustration. De ce point de vue, notre initiative commune du 19 juin, dont les maîtres-mots sont un dialogue et une concertation véritable avec les élus et l’ensemble des parties prenantes, me semble de nature à apaiser les choses et à aller vers une procédure décisionnelle à la fois plus respectueuse et plus constructive. En particulier, et que ce soit à travers la loi ou grâce à un accord au cas par cas entre gens de bonne volonté, il va bien falloir que s’impose en bout de course la décision des conseils municipaux, qu’elle soit favorable ou non aux projets d’implantation. Soit l’on parvient à cela à l’avenir, soit c’est le « psychodrame » et l’affrontement qui continueront à s’imposer projet après projet.

► Le point de bascule concerne sans aucun doute les projets éoliens qui arrivent dans le PNR de la Brenne. Comment peut-on prétendre valider ce type de projet dans une des pépites de notre département ? Comment peut-on l’exclure définitivement ?

Je tiens à être très claire sur le PNR : il est et doit impérativement demeurer un espace 100 % préservé et intouchable, sans exception : la seule option possible pour le PNR de la Brenne, c’est « Zéro éolienne ». Il n’y a à mes yeux aucune discussion ni compromis possible sur ce point, sous peine de laisser s’ouvrir la boîte de Pandore ! Si nous acceptons de voir sauter les verrous juridiques qui protègent nos parcs naturels, alors il n’y aurait plus de limite aux logiques industrielles. Or, tout est ici question d’équilibre : entre exigence d’approvisionnement énergétique et nécessité de préservation des milieux naturels.

► Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement ainsi qu’au rayonnement du département de l’Indre. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?

Vous avez raison, le PNR est un joyau de notre département, reconnu comme le second Parc naturel régional de France juste après celui de la Camargue ; on ne joue pas avec cela. Mais je n’ai pas de crainte particulière si, comme je l’ai dit juste avant, la protection juridique de cet espace n’est pas remise en cause. Or, je me refuse à envisager l’éventualité contraire.

► Pensez-vous que la raison fera venir autour de la table et très rapidement, des élus actuellement peu sensibles ou favorables à l’éolien industriel dans l’Indre, quel qu’en soit le coût à payer pour les futures générations et nos historiques campagnes ?

Oui, je le pense sincèrement et c’est mon vœu le plus cher : que d’autres élus, en toute liberté et indépendance, fassent le choix clair et assumé de rallier la position que Nicolas Forissier, Marc Fleuret et moi-même avons formalisé lors de la conférence de presse.

► Les faits montrent que l’administration centrale devance certaines décisions majeures pour notre territoire alors qu’elle devrait exclusivement être dans les faits, la courroie de transmission de décisions préalablement validées par les élus. Aujourd’hui, cette dérive nuit totalement au respect des élus et au débat démocratique. Que comptez-vous proposer dans les prochaines semaines sur ce sujet ?

En dépit des nettes améliorations récemment introduites par la loi sur les énergies renouvelables, que nous évoquions au début de cet entretien, le pouvoir réel des communes reste limité puisqu’elles n’ont toujours pas le dernier mot. La décision finale reste l’apanage du Préfet et la DREAL, autrement dit de l’État. Très concrètement, nous allons, avec le Député Nicolas Forissier et le Président Fleuret, prendre rendez-vous avec la DREAL pour aborder directement la question cruciale d’une concertation digne de ce nom avec les élus locaux tout au long du processus décisionnel. Lors de cette rencontre, nous demanderons aux services de l’État d’œuvrer en faveur d’une lisibilité accrue de chaque dossier, ce qui passe à la fois par une cartographie et un calendrier clairs des projets et par une authentique concertation avec les élus, dont la voix doit désormais être entendue et prise en compte à chaque stade du processus.

